## QUESTIONS ORALES DE LA MINORITÉ « MIEUX VIVRE À SABLÉ » - RÉPONSES DU MAIRE

⇒ Monsieur MAREAU : Donc ma **Première question** 

Nous avons pu découvrir dans la presse, pendant l'été, vos projets concernant la présence des pigeons.

Sujet déjà évoqué dans le mandat précédent, avec des choix très discutables déjà à l'époque. Nous avions aussi évoqué les problèmes liés aux pigeons lors de la campagne municipale de 2020.

Nous sommes étonnés que le sujet ne soit donc pas passé par les commissions municipales ? Qui est cet entrepreneur cité dans les articles, quel est son coût, quelles sont ces propositions ou actions déjà choisies et quel est le calendrier des perspectives ?

Nous y apprenons en effet que deux pigeonniers vont être installés pour une population de près de 3 000 oiseaux, ce qui nous semble bien sous-estimé. Faute de discussion avec cet autoentrepreneur, nous en restons à notre interrogation. Nous avons un pigeonnier depuis 2010.

Nous souhaiterions avoir un bilan de cette décennie passée sur son fonctionnement, sur son coût et sur son efficacité ? Et juste pour un petit rajout, c'est vrai que mes 5 questions sont sur des thèmes totalement différents

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Je vais laisser la parole à Monsieur FALLARD qui est en charge de ce dossier depuis le début.

⇒ Monsieur FALLARD : Vous m'entendez ?

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Oui.

⇒ Monsieur FALLARD : Merci Monsieur le Maire. Donc Monsieur MAREAU pour répondre à votre question, vous pensez bien que nous avons pris le temps de réfléchir à la mise en place d'une stratégie afin de réguler la prolifération des pigeons en ville. Sur le net, la littérature en ce sens abonde. Notre choix a pris en compte beaucoup d'expériences réalisées.

A noter qu'aucune d'entre elles n'a permis d'obtenir un résultat final « magique ». Cela se saurait ... Il nous faut accepter de vivre avec les pigeons qui vivent en zone urbaine et s'y reproduisent depuis des siècles. Leur population s'équilibre en ville avec celle d'autres nuisibles entre autres rats, corbeaux, vanneaux .... Il y en a d'autres aussi.

A noter enfin qu'une seule espèce de pigeons est régulable, c'est le pigeon Bizet, nichant dans le bâti en général. Il représente aussi la population la plus importante. D'autres espèces sont également présentes en ville, notamment le pigeon ramier qui est arboricole et donc ces 3 autres espèces sont protégées.

Alors je vais décliner assez rapidement parce qu'on pourrait en parler très très longuement. La stratégie pour laquelle que nous avons sélectionné. Nous avons choisi une action qui respecte l'animal et l'environnement.

Donc le premier point, c'est une gestion durable et régulière dans le temps de pigeonniers. Deux vont déjà être ajoutés à celui existant.

Le point numéro 2, c'est la mise en place d'une consultation « diagnostic » pour les saboliens afin d'évaluer les aménagements à réaliser pour limiter la nidification sauvage. Cette visite sera prise en charge par la ville de Sablé.

Il y aura aussi des missions de conseils auprès des services municipaux et des particuliers afin de limiter le « perchement » des pigeons sur le bâti. Alors évidemment les 2 sont liés, nidification et perchement.

Et donc une communication importante vers la population pour expliquer notre stratégie.

Nous souhaitons aussi respecter les autres animaux utilisant les petits recoins pour se loger, notamment les chauves-souris. Il pourra être proposé aux propriétaires de calfeutrer quelques ouvertures en utilisant un maillage légèrement inférieur à 8 cm. Ce sont les préconisations de l'ALPO.

Concernant le pigeonnier près de l'église, c'était une de vos questions, les informations que nous avons pu collecter nous montre qu'il n'a jamais été régulièrement géré. Il est donc illusoire de procéder à un bilan chiffré de ce dernier puisqu'il n'a pas été l'objet d'une stratégie claire et efficace. Lors de notre dernière visite, seulement 3 couples y étaient présents, deux œufs et un pigeonneau ...

Alors gérer un pigeonnier, c'est un passage très régulier, plusieurs fois par semaine, de quelqu'un qui officie sur ces pigeonniers afin d'apporter nourriture et eau, de « secouer » un œuf sur deux dans chaque nid. Ainsi, la progéniture diminue progressivement et le pigeon n'est pas « frustré ». Un tableau de bord est aussi tenu. Pas d'utilisation de céréales contraceptives.

L'objectif est donc de fidéliser progressivement les pigeons à les fréquenter régulièrement afin de réduire le nombre de naissances et ainsi donc de réduire la population.

Pour info, les captages réguliers et destructions plus ou moins massives n'engendrent que stress parmi les populations. Et au final, les pigeons se reproduisent beaucoup plus et l'effet inverse se produit.

Quant à la population de pigeons estimée sur Sablé, nous sommes tous d'accord pour parler de plusieurs milliers. Alors franchement le comptage reste toujours difficile et aléatoire. Ce qu'il faut savoir là où un pigeon naît, il y retourne pour nidifier. Il y aura toujours des pigeons à nidifier ailleurs, d'où l'importance du travail avec les particuliers.

Aujourd'hui, le budget prévisionnel prévoit d'affecter 20 000 € à cette action. S'agissant de cette nouvelle initiative, nous n'avons pas de recul sur son efficience, si ce n'est que la littérature que moi j'ai pu consulter et donc nous souhaitons vraiment évaluer au fil du temps cette action. Voilà Monsieur MAREAU.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Merci Monsieur FALLARD. Votre seconde question.

⇒Monsieur MAREAU : Oui, je vous remercie Monsieur FALLARD pour votre réponse donc seconde question.

Comme nous avons pu le découvrir au mois d'août, Sablé va perdre son centre de conservation. Mais avant toute grande imagination sur l'utilisation future de ce bâtiment emblématique pour les Saboliens, il faut savoir combien coûteraient les travaux.

Nous avons pu découvrir qu'une somme de 20 millions d'euros avait été trouvée pour maintenir les ateliers dans notre château.

Cette somme sera bien utile pour la future rénovation de ce château, et mettre en perspective avec les 65 millions pour les travaux du Prytanée de La Flèche, ou les 185 millions pour le Château de Villers-Cotterêts.

Nous avons cru comprendre que vous aviez de très bons rapports avec la Ministre de la Culture. Ceci est donc une très bonne occasion pour lui faire une demande qui compenserait un peu ce choix négatif pour notre ville. Celui-ci étant la propriété de l'État, nous souhaiterions que vous lui demandiez un rapport précis et détaillé sur les sommes nécessaires pour rénover aux normes actuelles, aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur ce château, qu'il doit être utilisable par le grand public pour les décennies à venir. Par la suite, nous pourrons faire des propositions au ministère de la Culture concernant nos souhaits.

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Alors, Monsieur MAREAU, effectivement Sablé va voir son centre de conservation quitter les locaux du Château à échéance 2027-2028. Mais pour avoir discuté avec la Directrice actuelle, elle pencherait, elle plus, sur 2029, voilà, ceci étant il va partir.

La question du devenir de ce lieu emblématique de notre ville va se poser donc à moyen terme. J'ai effectivement pris l'attache du Ministère de la Culture afin qu'une 1ère rencontre puisse se tenir pour évoquer ce sujet.

Comme vous l'avez rappelé, cette bâtisse est effectivement la propriété de l'État et il me semble prématuré de demander un chiffrage de travaux à réaliser, sans y avoir préalablement envisagé un usage futur. Les 20 millions que vous évoquez ne constituaient pas une somme acquise. Elle correspondait à la définition d'un projet précis, lequel, je ne sais pas.

En fonction de la nature du projet qui pourra être retenu, des financements publics et/ou privés, ça on ne peut pas l'écarter non plus, pourront être mobilisés le moment venu.

D'ici là avec la municipalité on reste attentif à ce sujet hautement stratégique afin que l'ensemble des partenaires puissent se réunir pour envisager le meilleur pour ce lieu emblématique de notre ville. Voilà.

⇒Monsieur MAREAU: Je vais passer à ma **troisième question.** Nous avons pu lire dans le journal local « Sablé et vous » numéro 3 de l'automne 2021, par l'entretien avec le premier adjoint, que sur les 7 commissions extra-municipales, il n'en restait en fait que 6. La 7<sup>ème</sup> a changé de nom, il s'agit désormais d'un groupe de travail! Elle porte le nom maintenant de Commission Participative!

Ce n'est pourtant pas ce que nous avons voté lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 ! Y a-t-il un changement ? Faudra-t-il revoter cette délibération et le règlement qui va avec ? La charte de fonctionnement est assez floue, peut-être à dessein.

En effet, lorsque que l'on lit dans ce bulletin que ce septième groupe associera les habitants des quartiers au projet de « Périph'Nature » et le développement de pistes cyclables, il n'est écrit nulle part comment cela se déroulera ? Et aucune différenciation avec les 6 autres organisations de Commissions extra-municipales n'est faite ? Nous y découvrons que cette septième Commission Participative se fera dans un temps différent et reculé des 6 autres. Nous, les élus, n'avons aucune information sur le sujet ?

Autre différence : nous avons voté un règlement où le Président est de droit Monsieur le Maire, et qu'il peut être représenté par un Vice-Président. Dans ce bulletin, nous y découvrons autre chose : il y a un Président, nommé par le Maire, et celui-ci choisira les candidats. Ce n'est pas ce qui avait été dit en décembre dernier, que devons-nous comprendre ? Nous avions espéré un peu plus de démocratie.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Monsieur DUBOIS je vous laisse la parole.

⇒Monsieur DUBOIS: Oui Monsieur MAREAU. Pour répondre à vos interrogations, il y a bien eu 6 appels à candidatures adressées aux saboliens mais il y a bien toujours 7 Commissions Extra-Municipales, ça, ça n'a pas changé. Dans l'article on parle de groupes de travail, on les appelle Commissions Participatives, on les nomme différemment. Mais il y a bien toujours nos 7 Commissions Extra-Municipales, par contre, effectivement la 7ème commission qui concerne la mobilité douce n'intègre pas de saboliens de façon permanente. Ça, on n'en avait déjà parlé, en fait car l'objectif de cette commission et qu'elle fasse appel à la population de chaque quartier au fur et à mesure que le projet se déploiera sur les quartiers.

Concernant la charte de fonctionnement, elle est volontairement laissée assez libre afin de donner la souplesse nécessaire à un fonctionnement que l'on souhaite participatif et évolutif et surtout pas figé.

Quant à la question de la Présidence, là c'est clairement une petite coquille dans l'article, le Maire est bien entendu Président de droit de chaque commission et il a désigné un Vice-Président. Voilà.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Merci.

⇒Monsieur MAREAU : Je vous remercie, je vais passer à ma **quatrième question.** Nous avons pu constater qu'en ce mois de septembre, un sujet est revenu régulièrement dans toutes les communes de France : les capteurs de CO2 dans les écoles. Avons-nous ce type de capteurs dans nos écoles, et si oui, pouvez-vous nous en dire plus ? Si nous n'en avons pas installé, alors qu'attendons-nous ?

La Commission de l'Éducation Nationale a préconisé l'installation de capteurs de CO2 dans toutes les salles de classe. Combien avons-nous de classes ?

Je citerai la Présidente de la Commission Éducative à l'Association des France : « Il y a les capteurs qui sont produits hors de l'Union européenne et qui coûtent 50 euros. Mais ils fonctionnent avec des algorithmes et ne sont pas très précis.

Et puis il y a les produits fabriqués en France, en Europe, qui disposent de sondes pour mesurer précisément le taux de CO2 et peuvent coûter jusqu'à 300 euros. » À titre indicatif, la ville du Mans a dépensé 60 € par capteur.

⇒Monsieur LEUDIÈRE : Alors actuellement les 43 classes des écoles publiques disposent d'une aération ce qu'on appelle mécanique, ce sont les enseignants et personnels qui aèrent régulièrement les locaux selon les préconisations des protocoles sanitaires.

Comme vous le précisez, différentes communes ont installé des capteurs de CO2, difficile pour l'instant de savoir si c'est efficace contre la COVID-19, puisque nous ne disposons pas du recul nécessaire sur ce sujet.

Pour revenir aux écoles publiques de Sablé, des devis ont été demandés pour y installer des capteurs, le budget est estimé aux alentours de 6 000 €. A l'installation matérielle de ces éléments, il convient également de s'interroger sur le schéma organisationnel de l'exploitation des données qui pourront être recueillies et des mesures à envisager en fonction de la nature des anomalies éventuelles.

Les services travaillent donc en ce sens et en fonction des avancées sur ces différents aspects, l'installation pourrait être envisagée avant la fin de l'année civile, pas scolaire, civile.

⇒ Monsieur MAREAU : Donc je vais passer à ma question suivante, la **cinquième** et la dernière. Nous sommes régulièrement mis au courant par la presse des aléas et problèmes qu'il y a sur notre hôpital du Bailleul.

Monsieur le Président de la Communauté de communes a donné son avis dans son conseil communautaire. Nous aimerions, Monsieur le Maire, avoir le vôtre dans le nôtre!

Au titre de Maire, bien sûr, mais aussi celui de Vice-Président du Conseil de surveillance du PSSL.

Va-t-on continuer encore longtemps à suivre ces épisodes réguliers de fermeture et d'ouverture du SMUR ?

Avez-vous des nouvelles concernant l'avancement de la maison médicale ? Où est l'audit ?

⇒ Monsieur LEUDIÈRE : Alors je commence par le Pôle Santé Loir. Très clairement comme vous et comme tout le monde, on regrette la carence de praticiens urgentistes au PSSL du Bailleul.

Je considère que cette situation, qui n'est pas un cas isolé, c'était partout et généralisé en France. Le problème d'urgence, on l'a sur tout le territoire national et de ne pas permettre l'offre de soins de nos concitoyens qui sont en droit d'attendre aujourd'hui.

Mais je considère aussi que nous devons réussir à trouver un compromis. Aujourd'hui entre les exigences salariales des médecins, parce que c'est un sujet, vous avez des urgentistes aujourd'hui qui demandent 2 000 euros pour faire 24 heures. C'est un sujet effectivement et de trouver cette juste rémunération que l'hôpital public peut se permettre sans mettre à mal ses finances mais ça c'est un autre vaste sujet. Ce qui constituerait, si on continue comme ça toute façon un risque majeur. Je pense que tout le monde en est conscient aujourd'hui.

Donc avec Nadine GRELET, on est très attentifs, elle avait une réunion elle ce midi au PSSL, moi j'étais avec les médecins saboliens mais elle est très attentive et on fera une réunion encore le mois prochain avec les médecins pour pallier à toutes ces problématiques et de trouver peut-être des solutions aussi en interne avec les médecins du PSSL. Mais on est dessus mais après ce n'est pas moi qui vais former des médecins Monsieur MAREAU, hélas.

Quant à la Maison de santé, alors concernant la Maison de Santé, suite à la rencontre qui avait eu lieu le 22 juin, la Communauté de communes a dû prendre l'attache de la Banque des Territoires pour s'assurer de son soutien pour le complément d'études, chose qu'elle a faite.

La définition du programme d'intervention par le Cabinet Novascopia, tout ce qui est cahier des charges, leur a permis de nous proposer un nouveau devis pour reprendre des études.

La restitution de cette analyse a pu se faire ce midi, soit en espace de 2 mois, si on enlève le mois d'août, alors en 2 mois la demande a été complétement réalisée.

Donc les échanges que nous avons pu avoir avec les médecins ont d'ailleurs été particulièrement constructifs, et je tiens à le dire, on a fait des ateliers Élus / médecins, Monsieur DOMINGO présent. Donc ces ateliers participatifs organisés par le Cabinet, c'est le Cabinet qui a cette idée, ont permis à chacun de s'investir pleinement sur la localisation de la future Maison de Santé et de se projeter sur le meilleur fonctionnement possible selon les sites retenus. Maintenant les médecins vont travailler, puisqu'ils étaient que quelques-uns, il y avait que quelques Élus, on va travailler aussi et faire les retours d'abord au Conseil Communautaire et après dans nos communes sur ce sujet.

Il y aura une réunion plénière qui se tiendra fin octobre. En tout cas, une chose est actée pour nous, c'est quel que soit le lieu, je proposerai au Conseil Municipal de le céder gratuitement pour que ce projet débute le plus rapidement possible.

Voilà pour les questions, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre présence et je vous souhaite une très bonne fin de soirée et je vous dis à très bientôt.